

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Séance du 25 juillet 2025 à la mairie de Saint-Chels

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du Maire du 18 juillet 2025 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2025.
- 2 – Projet de construction de la halle en bois.
- 3 – Permis d'aménager la parcelle communale section A n°412 (sous le lotissement).
- 4 – Compte rendu des réunions du mois.
- 5 – Questions diverses.

Les membres du conseil signent la feuille d'émargement. La secrétaire de mairie Sylvie Raffy est présente à la réunion.

		Présent	Pouvoir	Absent
GOUGET Alain	Maire	X		
PARY Dominique	1 ^{er} Adjoint	X		
VINGHES Janine	2 ^e Adjoint	X		
FINET Pierre	Conseiller	X		
FLAUJAC Patrice	Conseiller	X		
LAFFERRERIE Francis	Conseiller	X		
LAFFERRERIE Martine	Conseiller	X		
MAQUIN Myriam	Conseiller	X		
MASBOU Alain	Conseiller	X		
PEGOURIE René	Conseiller	X		
ROUGEYROLES Christian	Conseiller	X		

Alain GOUGET, maire déclare la séance ouverte. Il demande qui est volontaire pour rédiger le compte rendu. Dominique Pary se propose.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2025.

Le procès-verbal du conseil du mois d'avril a été adressé à chaque membre du conseil. Martine Lafferrerrie suggère de préciser dans le point concernant le devis d'électricité qu'il s'agit de la mise aux normes de l'église de Saint Chels et préciser le montant de la subvention accordée pour la halle. Le PV est adopté à l'unanimité avec ces modifications.

2 – Projet de construction de la halle en bois :

Le Maire rappelle le projet de construction de la halle en bois pour lequel des demandes de financement ont été sollicitées auprès des services de l'Etat (DETR), de la Région (FRI) et du Département (FAST). Il précise qu'à ce jour, notre commune a obtenu une subvention de la Région de 20 000 euros et un refus d'attribution de DETR. Pour l'octroi de sa subvention, le Département souhaite savoir si notre Municipalité n'abandonne pas ce projet, du fait de l'absence du financement au titre de la DETR.

Compte-tenu des éléments sus mentionnés, le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur la poursuite ou non du projet de construction de la halle en bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, décide malgré l'absence de DETR, de continuer de travailler sur le projet de construction de la halle en bois.

Synthèse des débats :

Lors des débats, des conseillers ont demandé confirmation que les factures de matériaux pour les travaux réalisés par nous-même étaient bien éligibles à l'assiette subventionnable. Ce point est confirmé sous réserve de respect de l'assiette globale.

Sur l'inquiétude du déséquilibre du plan de financement par suite du refus de la DETR, le maire indique qu'il y a possibilité d'avoir une ressource supplémentaire en vendant la parcelle de l'antenne pour laquelle une filiale de SFR a fait une offre de 20.000€ et il rappelle que le comité des fêtes offre une subvention de 8.000€.

Pour l'autofinancement de la commune le maire précise que l'on dispose d'un report de 140.000€

Concernant la demande du département d'engagement écrit de poursuivre le projet malgré le refus de DETR, Dominique Pary suggère d'indiquer que nous continuons notre démarche de construction de la halle plutôt qu'un engagement écrit de la construire afin de préserver une sortie en cas de nécessité.

3 – Permis d'aménager la parcelle communale section A n°412 (sous le lotissement).

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la validation du PLUI du Grand-Figeac, il conviendrait de s'attacher les services d'un géomètre pour le dépôt d'un dossier de demande de permis d'aménager sur la parcelle communale cadastrée section A-n°412 située sous le lotissement du Bourg de Saint-Chels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou à défaut l'un des adjoints, à demander des devis à différents géomètres pour la constitution du dossier de demande du permis d'aménager susmentionné.

4 – Comptes-rendus des réunions du mois.

Janine Vinghes : Réunion contrat local santé à Grand Figeac.

Janine Vinghes et Alain Masbou : Réunion du Syndicat d'eau. A noter il n'y a pas de tarif groupé pour la vérification des bornes incendie. Le tarif est de 75€ par borne. Il appartient à chaque commune de faire la demande.

Alain Gouget : Conférence des Maires début juillet.

5 – Questions diverses.

Réfection du panneau de la légende de Cabronne : A+B à Cambes demande 70€ Vista Print demande 36€ hors frais de port. **Il est décidé de faire commande à Vista Print.**

Demande de Francis Lafferrerie pour dévier le circuit VTT sur le chemin des Carteyroux qui passe sur sa parcelle privée fermée pour les brebis et de passer dans le triangle vers l'ancienne cabane des chasseurs. **Accord sur cette demande.**

Fléchage du chemin de Cabronne à refaire car il s'efface. Dominique Pary rappelle qu'il faut changer la couleur car le jaune est réservé aux chemins du GF et le Rouge aux GR.

Concernant la pose de panneaux de signalisation de passage de troupeaux au Mas de Laborie, Alain Gouget indique que le département est d'accord pour en positionner un avant de carrefour dans le sens Cajarc – St Chels. Achat du panneau à charge de l'exploitant et pose à charge de la commune. Dominique Pary rappelle que le département n'a pas mis de signalisation du virage dangereux et que c'est leur responsabilité.

Point sur le projet photovoltaïque de TOTAL à Tour de Faure. Les recours ont tous été perdus. L'autorisation de déboiser a été donnée.

Il convient d'enlever les bacs du cimetière qui ne sont plus aux nouvelles normes et les regrouper avec ceux encore en place pour enlèvement par GF. Il est précisé qu'il faudra communiquer sur l'obligation pour les usagers d'emporter leurs déchets et de les traiter selon les consignes de tri.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 27 août 2025.

A Saint-Chels, le 27 août 2025

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Dominique PARY

LE MAIRE

Alain GOUGET

